

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 juin 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

96-06-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

6.1 - Adoption de la politique de location de salle

6.2 - Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement -
Règlement numéro 389-2022 établissant un programme d'aide
financière pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Octroi d'un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif
des matériaux - rang Saint-Yves

7.3 - Conversion de deux luminaires de rues au DEL

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2022-01, Luc Nadeau au
190, rang Bord de l'Eau

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre
"Contemplation au fil des saisons"

9.2 - Renouvellement de l'adhésion de Loisir et Sport Montérégie

9.3 - Adoption de la déclaration d'accueil de la Municipalité de Saint-
Aimé

9.4 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville - demande d'aide
financière

9.5 - Dépôt des rapports portant sur la liste des donateurs et rapport de
dépenses des candidats

9.6 - Achat de terrain numéro de lot 4 512 582 - Agrandissement de la
caserne - surplus non affectés

9.7 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

9.8 - Acquisition de bornes d'identification 911

- 10 – Analyse des demandes d'appui reçues
- 11 – Varia
- 12 – Période de questions
- 13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

97-06-2022

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 mai 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

M. Denis Boucher: Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet)
Règlement sur les droits acquis pour la distance entre la maison et la rue

5 - ADMINISTRATION

98-06-2022

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 au montant de 159 249,19\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 au montant de 159 249,19\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 juin 2022).

6 - LÉGISLATION

99-06-2022

6.1 - Adoption de la politique de location de salle

Considérant la construction du Centre de services;

Considérant que la municipalité possède dorénavant une salle qu'elle peut offrir à la location pour différents événements;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une politique de location de salle;

Considérant que la politique a pour but de préciser les règles et d'assurer une location adéquate;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'adopter la politique de location de salle, telle que soumise au Conseil.

Ladite politique est jointe aux pages suivantes de ce procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6.2 - Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement - Règlement numéro 389-2022 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Le conseiller Patrick Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 389-2022 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de messieurs Luc Chamberland et Denis Desrosiers, inspecteurs municipaux, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 a été remis aux élus pour information.

100-06-2022

7.2 - Octroi d'un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux - rang Saint-Yves

Considérant que les travaux de réfection d'une partie du rang Saint-Yves débiteront dans les prochaines semaines;

Considérant qu'il devient nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance du contrôle qualitatif des matériaux pour la compaction et le pavage;

Considérant l'offre de services d'*Englobe Corp* au montant de 5 377,50\$;

Considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 31 mai 2022;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'octroyer le mandat de services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la chaussée d'une partie du rang Saint-Yves à *Englobe Corp.* au coût estimé de 5 377,50\$ plus taxes selon l'offre de services n° P2200054.021 déposée le 31 mai 2022. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

101-06-2022

7.3 - Conversion de deux luminaires de rues au DEL

Considérant que les luminaires de rues suivants ne sont pas convertis au DEL:

- À l'intersection de la route 239 et du rang Saint-Thomas;
- À l'intersection de la route 239 et du rang Bord de l'Eau;

Considérant que l'éclairage au DEL permet une économie d'énergie et surtout d'accroître la sécurité des usagers de la route;

Considérant la soumission de *Les Entreprises d'Électricité D.A. inc.* datée du 2 juin 2022 au montant de 1 490\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De mandater *Les Entreprises d'Électricité D.A. inc.* afin d'effectuer le remplacement des deux (2) luminaires au coût de 1 490\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-34000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que dix (10) permis ont été émis pour la période mai 2022.

102-06-2022

8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2022-01, Luc Nadeau au 190, rang Bord de l'Eau

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2022-01 pour la propriété sise au 190, rang Bord de l'Eau a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que le demandeur souhaite construire un garage résidentiel de 40' x 37';

Considérant que le garage projeté aurait une superficie de 1 480 pieds²;

Considérant que l'article 4.3.1.d) du règlement no. 237 autorise une superficie maximale de 900 pieds² pour les garages privés détachés;

Considérant que l'article 4.3.1.e) du règlement no. 237 autorise une hauteur maximale de 16 pieds;

Considérant que la superficie du garage projetée serait dérogatoire de 580 pieds²;

Considérant que des modifications du règlement de zonage seront effectuées afin d'être plus souple au niveau de la superficie maximale d'un garage;

Considérant que la hauteur totale projetée serait de 25 pieds, soit dérogoire de 9 pieds;

Considérant que les modifications réglementaires prévoient également d'assouplir la norme d'hauteur maximale autorisée;

Considérant que le projet ne crée aucun préjudice aux voisins ou aux autres citoyens de la municipalité;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 24 mai 2022 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,
Il est unanimement résolu

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure DM-2022-01 concernant la construction d'un garage résidentiel de 1 480 pieds² et d'une hauteur de 25 pieds sur le lot 3 218 134 correspondant au 190, rang du Bord de l'Eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

103-06-2022

9.1 - Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre "Contemplation au fil des saisons"

Considérant que le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative portant le titre de « Contemplation au fil des saisons »;

Considérant que le projet « Contemplation au fil des saisons » permettra à un grand nombre d'élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy de participer à une activité qui leur permettra de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

Considérant que six (6) enfants de Saint-Aimé verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De verser un montant de 60\$ à Biophare dans le cadre du projet connu sous le nom « Contemplation au fil des saisons » en parrainant six (6) enfants de la Municipalité à raison de 10\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

104-06-2022

9.2 - Renouvellement de l'adhésion de Loisir et Sport Montérégie

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que ce Conseil renouvelle conjointement avec la municipalité du Village de Massueville l'adhésion 2022-2023 de *Loisir et Sport Montérégie* au coût de 91,42 \$ plus les taxes applicables et nomme madame Chantal Girard représentante de la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou pour toute autre assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2022-2023. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

105-06-2022

9.3 - Adoption de la déclaration d'accueil de la Municipalité de Saint-Aimé

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2022-05-144 ainsi que de la déclaration d'accueil de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a procédé à l'élaboration d'un plan d'action en immigration;

Considérant que dans le cadre de ce processus d'élaboration une déclaration d'accueil a été adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers

D'adopter la déclaration d'accueil de la Municipalité de Saint-Aimé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

106-06-2022

9.4 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville - demande d'aide financière

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière déposée par le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste;

Considérant que le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste a pris la décision de ne pas faire de publicité à la radio de CJSO;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a prévu un montant de 240\$ pour cette publicité au budget 2022;

Considérant que le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste demande que ce montant, qui était prévu au budget pour la publicité, leur soit remise;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

De verser au comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste la somme de 240\$ qui était prévu au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.5 - Dépôt des rapports portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats

En conformité avec l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, la trésorière doit déposer devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu tous les rapports portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats, et ce, tel que requis par la loi.

107-06-2022

9.6 - Achat de terrain numéro de lot 4 512 582 - Agrandissement de la caserne - surplus non affectés

Considérant la résolution numéro 88-05-2022 autorisant la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue à acquérir le terrain adjacent à la caserne au montant de 41 630,51\$ à la municipalité du Village de Massueville;

Considérant la résolution numéro 22-33 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue mentionnant que le coût d'achat sera

réparti selon le pourcentage de la quote-part de chaque municipalité selon l'entente en vigueur;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que la quote-part de 12 489,15\$ pour l'achat du terrain soit affectée au surplus accumulé non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

108-06-2022

9.7 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise la 26e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le vendredi 8 juillet prochain, selon les modalités indiquées dans la demande d'autorisation datée du 19 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

109-06-2022

9.8 - Acquisition de bornes d'identification 911

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de prix auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture de bornes d'identification 911;

Considérant l'offre la plus avantageuse;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'accepter la soumission numéro SO00729 du 2 juin 2022 de la compagnie *Kalitec* pour l'acquisition de 253 bornes d'identification 911 au coût de 9 343,85\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-649.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

110-06-2022

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h12.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière